

# déi Lénk

**Myriam Cecchetti**

**Députée**

Luxembourg, le 2 mai 2023

**Concerne: Heure de questions du 2 mai 2023**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser les questions orales suivantes à Monsieur le ministre de la Mobilité lors de l'heure de questions du 2 mai 2023.

Après des mois de négociations sur une convention collective pour le personnel du groupe Cargolux et après que la direction de l'entreprise ait refusé la conciliation, les pourparlers semblent au point mort et le risque d'un conflit social augmente. L'attitude inflexible de la direction semble d'autant plus inacceptable, que le groupe Cargolux a enregistré pour 2022 un chiffre d'affaires record de 5,1 milliards de dollars US avec un bénéfice après impôt de 1,6 milliards de dollars US.

Sachant que l'État luxembourgeois est indirectement l'actionnaire largement majoritaire du groupe Cargolux, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- 1) Ne pensez-vous pas que les entreprises dont l'État est l'actionnaire majoritaire devraient être exemplaires en ce qui concerne le dialogue social?
- 2) N'êtes-vous pas d'avis que la direction du groupe Cargolux devrait se montrer flexible dans les négociations sociales et accepter la conciliation par l'Office national de conciliation?
- 3) Êtes-vous prêt à intervenir auprès des représentants de l'État dans le Conseil d'administration du groupe Cargolux afin que celle-ci accepte la conciliation ?

Avec mes salutations respectueuses,

Myriam Cecchetti



Députée